

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015, et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la CCSN concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques, pouvoirs et exigences réglementaires de la CCSN, notamment le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCSN sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Secrétariat du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de la CCSN sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations de la CCSN, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et de s'assurer de la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au Président.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la CCSN sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la CCSN en matière de rapports financiers. Le Bureau du vérificateur général a aussi vérifié, à la demande expresse de la CCSN, la conformité de la CCSN avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et a émis une opinion à ce sujet.

Le président et premier dirigeant



Michael Binder

Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2015

Le vice-président, Direction générale des services
de gestion et dirigeant principal des finances



Stéphane Cyr

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des

états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, dans tous ses aspects significatifs, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* pris en application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Lissa Lamarche, CPA, CA
directrice principale

Le 22 juillet 2015
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS

(en milliers de dollars)	2015		2014	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer (note 4)	25 600	\$	27 736	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 202		6 637	
Revenus reportés (note 5)	2 548		2 346	
Avantages sociaux futurs (note 6b)	5 911		4 520	
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	271		280	
Total des passifs	41 532	\$	41 519	\$
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	25 865		28 035	
Créances (note 8)	1 230		1 110	
Total des actifs financiers	27 095	\$	29 145	\$
Dette nette	14 437	\$	12 374	\$
Actifs non financiers				
Charges payées d'avance	355		300	
Immobilisations corporelles (note 9)	9 700		11 888	
Total des actifs non financiers	10 055	\$	12 188	\$
Situation financière nette	(4 382)	\$	(186)	\$

Obligations contractuelles (note 13) et passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président et premier dirigeant,



Michael Binder

Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2015

Le vice-président, Direction générale des services
de gestion et dirigeant principal des finances,



Stéphane Cyr

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	Résultats prévus* 2015	2015	2014
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	109 030	\$ 107 432	\$ 104 602
Services professionnels et spéciaux	21 267	22 007	20 857
Installations	9 409	9 648	9 161
Déplacements et réinstallations	4 622	4 688	4 618
Amortissement	3 500	2 646	3 240
Mobilier, réparations et locations	5 490	3 748	2 969
Communications et information	1 298	1 346	1 168
Subventions et contributions	1 770	1 869	1 724
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 071	482	606
Autres	17	3	170
Total des charges (note 10)	157 474	\$ 153 869	\$ 149 115
Revenus			
Droits de permis	109 589	103 461	101 446
Projets spéciaux	1 876	1 254	1 978
Autres	-	116	37
Total des revenus (note 10)	111 465	\$ 104 831	\$ 103 461
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts			
	46 009	\$ 49 038	\$ 45 654
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	31 510	34 944	34 822
Variations des montants à recevoir du Trésor	616	(2 170)	5 601
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	13 489	15 166	15 826
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)	-	(3 098)	-
Transfert d'actifs et passifs payés au nom d'autres ministères	-	-	(158)
Coût (revenus) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	394	\$ 4 196	\$ (10 437)
Situation financière nette – début de l'exercice	(6 607)	\$ (186)	\$ (10 623)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(7 001)	\$ (4 382)	\$ (186)

Information sectorielle (note 10)

* Les résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » tel que rapporté dans l'état des résultats prospectif inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2014-2015*. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	Résultats prévus* 2015		2015		2014
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	394	\$	4 196	\$	(10 437) \$
Variation due aux immobilisations corporelles					
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 401		1 562		1 021
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(3 500)		(2 646)		(3 240)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-		(30)		(20)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	-		(1 074)		20
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(1 099)	\$	(2 188)	\$	(2 219) \$
Variation due aux charges payées d'avance	(13)		55		(58)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(718)	\$	2 063	\$	(12 714) \$
Dette nette – début de l'exercice	18 832	\$	12 374	\$	25 088 \$
Dette nette – fin de l'exercice	18 114	\$	14 437	\$	12 374 \$

*Les résultats prévus inclus dans l'État de la variation de la dette nette ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2015		2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	49 038	\$	45 654 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(2 646)		(3 240)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(1 074)		20
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(15 166)		(15 826)
Variations de l'état de la situation financière :			
Augmentation (diminution) des créances	120		(1 731)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	55		(58)
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer	2 136		(5 345)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(565)		157
Augmentation des revenus reportés	(202)		(111)
(Augmentation) diminution des avantages sociaux futurs	(1 391)		14 156
Diminution (augmentation) de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	9		(13)
Paievements de transition pour la mise en œuvre des paievements de salaires en arrérages (note 12)	3 098		-
Transferts de passifs entre ministères	-		158
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	33 412	\$	33 821 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	1 562		1 021
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(30)		(20)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 532	\$	1 001 \$
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	34 944	\$	34 822 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. [Avant le 31 mai 2000, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA)]. La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

La LSRN confère à la CCSN des pouvoirs étendus lui permettant d'établir et de faire appliquer des normes nationales dans les domaines de la santé, de la sûreté et de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire. Elle jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique canadienne et le respect des obligations du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. La CCSN est autorisée à demander des garanties financières, à ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et à exiger des parties responsables qu'elles assument les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

La CCSN régit l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

Conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (2003), la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires de permis délivrés en vertu de la LSRN. Ces activités de réglementation incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections de conformité et l'élaboration des normes liées aux permis.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les recettes

La CCSN est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et législatives. L'autorisation législative comprend une autorisation relative aux revenus disponibles qui permet à la CCSN de dépenser les revenus provenant des droits de permis. La présentation des autorisations consenties à la CCSN ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités* 2014-2015. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette et dans l'État de la variation de la dette nette ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment. En 2013-2014, la CCSN a reçu l'autorisation (en application de l'article 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*) de dépenser des revenus provenant des droits exigés pour un permis au cours de l'exercice où les revenus sont perçus ou au cours de l'exercice suivant.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCSN et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCSN a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Recettes

Les recettes sont constatées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les recettes des droits de permis sont constatées selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les années futures des périodes d'autorisation sont comptabilisés comme des recettes reportées.

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères fédéraux ne sont pas assujettis au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (le Règlement). La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au Règlement. La CCSN n'inclut pas les recettes cédées de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats et situation financière nette.

e) Somme à verser aux titulaires de permis

La somme à verser aux titulaires de permis représente le calcul des droits excédentaires facturés par rapport aux droits réels recouverts à la fin de l'exercice.

f) Indemnités de vacances et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

g) Subventions et contributions

La CCSN fournit des subventions et des contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribuent à la réalisation des objectifs du Programme de recherche et de soutien, ainsi que le Programme canadien à l'appui des garanties. Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou rempli les conditions de l'entente de transfert par contrat, pourvu que le transfert ait été autorisé et qu'une estimation raisonnable puisse être établie.

h) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces services comprennent les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, les contributions visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et des coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les services fournis par Services partagés Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, les prestations d'accident du travail versées par Emploi et Développement social Canada ainsi que les salaires et autres frais juridiques connexes pour les services fournis par Justice Canada.

i) Avantages sociaux futurs

- *Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du régime. La responsabilité de la CCSN relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- *Indemnités de départ* : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. À partir de 2013-2014, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé pour tous les employés. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

j) Créances

Les créances sont présentées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La CCSN n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque tous les débiteurs nécessitent un permis de la CCSN pour leur fonctionnement continu. L'exposition maximale de la CCSN au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

l) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCSN n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Le développement de logiciels et les améliorations locatives sont inscrits dans les travaux en cours jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être utilisés et ils ne sont pas amortis. Les coûts sont alors transférés à la classe de biens applicable et sont amortis en conséquence.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Autres véhicules	10 à 20 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 5 ans
Véhicules à moteur	7 ans

m) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

La CCSN respecte son obligation juridique aux termes du contrat de location visant à remettre dans leur état initial les lieux loués. Cette obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est reconnue pour l'année à partir de laquelle l'immobilisation aménagée est utilisée.

L'obligation est enregistrée à la valeur nette actuelle des frais futurs estimés pour remettre en état l'immobilisation à la fin de la période de location. Les frais estimés pour la remise en état sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'estimation de coût est assujettie à un examen périodique et tout changement important au montant estimé ou au calendrier du flux de trésorerie futur sous-jacent est enregistré à titre d'ajustement à la charge estimative. Au moment de régler la dette, un profit ou une perte sera enregistré. Comme la charge estimative est enregistrée en fonction de la valeur actualisée du flux de trésorerie futur prévu, elle augmente annuellement pour tenir compte du temps écoulé en supprimant une année d'actualisation. La désactualisation est ajoutée aux dépenses dans l'état des résultats et situation financière nette. Les détails de la dette sont fournis à la note 7 de ces états financiers.

n) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

La CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada. Elle reçoit les primes d'assurance supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui sont créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'inclut pas les activités financières ou les passifs potentiels connexes dans ses états financiers parce qu'elle n'est pas assujettie aux risques et récompenses de propriété, ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 15 des présents états financiers.

o) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des recettes et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES

La CCSN reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CCSN pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2015		2014	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	49 038	\$	45 654	\$
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>				
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 646)		(3 240)	
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(565)		157	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(15 166)		(15 826)	
Revenus en vertu de l'article 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	104 715		103 424	
(Augmentation) diminution des avantages sociaux futurs	(1 391)		14 156	
Remboursement de charges des exercices antérieurs	406		42	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 099)		-	
Autres charges	133		287	
	84 387	\$	99 000	\$
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 562		1 021	
Paielements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	3 098		-	
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	55		(58)	
	4 715	\$	963	\$
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	138 140	\$	145 617	\$

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2015		2014	
CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS :				
Crédit 1 – Dépenses de programme	42 749	\$	49 630	\$
PRÉVUS PAR LA LOI :				
Dépenses des recettes conformément à l'article 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	86 936		85 973	
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	20		-	
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	13 658		15 831	
	143 363	\$	151 434	\$
MOINS :				
Autorisations disponibles pour utilisation dans l'année suivante	2 526		2 318	
Crédit 1 périmé – Dépenses de programme	2 697		3 499	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	138 140	\$	145 617	\$

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les créditeurs et les charges à payer de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2015		2014	
Autres ministères et organismes	9 641	\$	11 596	\$
Parties externes	13 136		8 945	
Titulaires de permis	2 823		7 195	
Total des créditeurs et des charges à payer	25 600	\$	27 736	\$

En septembre 2012, le gouvernement du Québec a annoncé la fermeture de la centrale nucléaire de la province, soit la centrale de Gentilly-2, avant la fin de l'année 2012. Cette annonce a forcé la CCSN à procéder à une réallocation des ressources attribuées aux activités de réglementation de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Par conséquent, Hydro-Québec a accepté de fournir les fonds requis par la CCSN pour procéder à une réallocation ordonnée de ses activités de réglementation à l'intérieur d'un délai accéléré. En 2013-2014, la CCSN a reçu 2 000 000 \$ en fonds de transition desquels 1 336 720 \$ ont été déboursés et en 2014-2015 un autre 800 000 \$ desquels 727 723 \$ ont été déboursés. En raison du type des indemnités reçues d'Hydro-Québec, les coûts encourus n'ont pas eu d'effet sur le coût de fonctionnement net de la CCSN pour l'exercice en cours. Les fonds reçus sont inclus dans « Somme à recevoir du Trésor », et la somme restante non utilisée de 735 557 \$ est incluse dans « Parties externes du tableau des créditeurs ». Les créances et charges à payer sont mesurées au coût, la majorité desquelles sont dues dans les six mois suivant la fin de l'année financière.

5. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture	2 346 \$	2 235 \$
Revenus constatés comme droits de permis pendant l'exercice	(2 324)	(2 207)
Droits de permis reçus pendant l'exercice et s'appliquant à des périodes futures	2 526	2 318
Solde de clôture	2 548 \$	2 346 \$

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Les employés de la CCSN participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CCSN versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

En 2014-2015, les charges s'élèvent à 9 336 573 \$ (11 130 663 \$ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,41 fois (1,60 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,39 fois (1,50 en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCSN relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La CCSN a versé des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

L'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé pour tous les employés en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ. La valeur restante représente les indemnités qui seront payées aux employés lors de leur départ. Le taux d'indemnité de départ pour estimer le solde de la provision relative aux indemnités de départ est 7,88 % (5,84 % en 2013-2014).

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	4 520 \$	18 676 \$
Augmentation (diminution) pour l'exercice	2 051	(4 489)
Prestations versées pendant l'exercice	(660)	(9 667)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	5 911 \$	4 520 \$

7. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'UNE IMMOBILISATION

L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (obligation) est basée sur l'estimation des coûts actuels de 261 250 \$ (261 250 \$ en 2013-2014) du plan de remise en état du site. Une révision de l'estimation a été constatée à partir de l'estimation des coûts actuels qui a été indexée à l'aide du taux d'inflation cible de 2 % de la Banque du Canada pour refléter les coûts futurs estimés du plan de remise en état du site. La CCSN reconnaît la valeur nette actuelle, à l'aide du taux de rendement des obligations de référence sur 10 ans du gouvernement du Canada, fixé à 1,32 % (2,45 % en 2013-2014), du coût futur estimé de 292 757 \$ (298 612 \$ en 2013-2014) pour la remise en état des lieux loués au moment de l'expiration du bail le 31 mars 2020. Au 31 mars 2015, la CCSN possède une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation que l'on peut raisonnablement estimer comme suit :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Solde d'ouverture	280 \$	267 \$
Révision de l'estimation, du calendrier et de la désactualisation des dépenses liées à la mise hors service	(9)	13
Solde de clôture	271 \$	280 \$

8. CRÉANCES

Le tableau suivant donne le détail des créances de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Créances – droits de permis	1 018 \$	1 036 \$
Créances – autres	250	117
Créances – autres ministères et organismes	-	1
	1 268	1 154
Provision pour mauvaises créances	(38)	(44)
Créances nettes	1 230 \$	1 110 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Coût**

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Transfert de travaux en cours	Solde de clôture
Mobilier et matériel	5 900 \$	121 \$	- \$	- \$	6 021 \$
Matériel informatique et logiciels	3 858	-	-	1 299	5 157
Améliorations locatives	13 753	-	-	130	13 883
Véhicules à moteur	619	87	(93)	-	613
Autres véhicules	100	-	-	-	100
Travaux en cours – logiciels	2 492	962	(1 099)	(1 299)	1 056
Travaux en cours – construction	336	392	-	(130)	598
Total	27 058 \$	1 562 \$	(1 192) \$	- \$	27 428 \$

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortisse- ment	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Mobilier et matériel	2 844 \$	542 \$	- \$	3 386 \$
Matériel informatique et logiciels	3 129	1 241	-	4 370
Améliorations locatives	8 794	802	-	9 596
Véhicules à moteur	385	56	(88)	353
Autres véhicules	18	5	-	23
Total	15 170 \$	2 646 \$	(88) \$	17 728 \$

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars)	2014	2015
Mobilier et matériel	3 056 \$	2 635 \$
Matériel informatique et logiciels	729	787
Améliorations locatives	4 959	4 287
Véhicules à moteur	234	260
Autres véhicules	82	77
Travaux en cours – logiciels	2 492	1 056
Travaux en cours – construction	336	598
Total	11 888 \$	9 700 \$

Les coûts d'immobilisations corporelles associés avec le développement de logiciels et améliorations locatives sont enregistrés sous la catégorie « Travaux en cours » jusqu'à ce qu'ils soient complétés et soient prêts à être utilisés. Durant l'année se terminant le 31 mars 2015, 1 429 000 \$ en travaux en cours a été complété et rendu disponible à l'utilisation.

10. RÉSUMÉ DES CHARGES ET PRODUITS SECTORIELS PAR CATÉGORIE DE DROITS DE RECouvreMENT DES COÛTS

La présentation de l'information sectorielle est établie en fonction des secteurs d'activités de la CCSN. La présentation sectorielle repose sur les mêmes conventions comptables que celles qui ont été décrites dans le Sommaire des principales conventions comptables, à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux secteurs d'activités. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Revenus	Permis délivrés gratuitement (note 16)	Valeur totale pour 2015 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2014 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2015	Coût de fonctionnement 2014
PERMIS, HOMOLOGATIONS ET CONFORMITÉ						
Centrales nucléaires	66 756 \$	- \$	66 756 \$	63 540 \$	66 756 \$	63 540 \$
Réacteurs non producteurs de puissance	-	2 348	2 348	994	2 348	994
Établissements de recherche et d'essais nucléaires	10 211	-	10 211	9 651	10 211	9 651
Accélérateurs de particules	-	623	623	846	623	846
Usines de traitement de l'uranium	3 467	-	3 467	4 449	3 467	4 449
Installations de traitement des substances nucléaires	1 242	-	1 242	832	1 242	832
Usines d'eau lourde	-	-	-	128	-	128
Installations de stockage des déchets radioactifs	6 628	-	6 628	9 309	6 628	9 309
Mines et usines de concentration d'uranium	8 413	805	9 218	8 190	9 218	8 190
Déchets de substances nucléaires	627	1 384	2 011	1 642	2 011	1 642
Total des droits des activités du plan de réglementation	97 344 \$	5 160 \$	102 504 \$	99 581 \$	102 504 \$	99 581 \$
Substances nucléaires et installations nucléaires de catégorie II						
Universitaire et de recherche	235	2 512	2 747	3 122	2 095	2 496
Commercial	975	695	1 670	1 264	2 404	2 582
Industriel	3 792	95	3 887	3 631	8 975	8 309
Médical	437	4 613	5 050	5 000	5 154	4 422
Services de dosimétrie	175	9	184	127	882	960
Total des droits calculés à l'aide de formules	5 614 \$	7 924 \$	13 538 \$	13 144 \$	19 510 \$	18 769 \$
Permis de transport et homologations d'emballages	257	-	257	210	620	551
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	81	1	82	89	570	295
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	165	-	165	170	1 005	675
Total des droits fixes	503 \$	1 \$	504 \$	469 \$	2 195 \$	1 521 \$
TOTAL DES ACTIVITÉS LIÉES AUX PERMIS, AUX HOMOLOGATIONS ET À LA CONFORMITÉ	103 461 \$	13 085 \$	116 546 \$	113 194 \$	124 209 \$	119 871 \$
ACTIVITÉS GÉNÉRALES						
Relations avec les parties intéressées et cadre de réglementation	116	-	116	37	29 619	27 578
Projets spéciaux, autres produits et charges connexes	1 254	-	1 254	1 978	1 041	1 666
TOTAL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES	1 370	-	1 370	2 015	29 660	29 244
TOTAL	104 831 \$	13 085 \$	117 916 \$	115 209 \$	153 869 \$	149 115 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la CCSN est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCSN conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCSN a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette :

(en milliers de dollars)	2015	2014
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6 258 \$	5 969 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	7 067	7 927
Salaires et coûts associés aux services fournis par Services partagés Canada	1 568	1 700
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	137	137
Autres	136	93
Total	15 166 \$	15 826 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes.

b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2015	2014
Créances – Autres ministères et organismes	- \$	1 \$
Créditeurs – Autres ministères, organismes et sociétés d'État	9 950	12 402
Charges – Autres ministères et organismes	24 647	26 581
Recettes – Autres ministères et organismes	10 559 \$	10 200 \$

Les charges et recettes présentées en b) excluent les services communs fournis gratuitement, présentés en a).

12. TRANSFERTS DES PAIEMENTS DE TRANSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PAIEMENTS DE SALAIRES EN ARRÉRAGES

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de la CCSN. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la CCSN. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la CCSN peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CCSN sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2016	2017	2018	2019 et exercices ultérieurs	Total
Achats de biens et services	8 557 \$	606 \$	83 \$	- \$	9 246 \$
Paiements de transfert	563	708	41	18	1 330
Contrats de location – exploitation	137	24	1	-	162
Total	9 257 \$	1 338 \$	125 \$	18 \$	10 738 \$

14. PASSIF ÉVENTUEL

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La CCSN enregistrera une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Au 31 mars 2015, les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 55 000 000 \$ (55 000 000 \$ en 2013-2014). La direction a déterminé qu'un résultat négatif serait peu probable.

15. COMPTE DE RÉASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ NUCLÉAIRE

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, les exploitants d'installations nucléaires désignées doivent souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 000 000 \$ par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement fédéral a désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire au Canada. La NIAC fournit de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard.

Cette police compte deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A inclut seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B comprend les blessures non corporelles, notamment les dommages psychologiques, les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

La NIAC reçoit les primes des exploitants pour les deux couvertures, mais les primes pour les risques de la couverture B sont remises au gouvernement fédéral, qui réassure ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il a conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement assure le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par la NIAC et les 75 000 000 \$ d'assurance responsabilité imposés par la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B. En date du 31 mars 2015, la couverture d'assurance supplémentaire totale est de 510 000 000 \$ (510 000 000 \$ en 2013-2014).

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires sont créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire (le Compte) du Trésor. Les primes reçues pour la couverture B s'élèvent à 231 035 \$ (235 283 \$ en 2013-2014). Les réclamations envers le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au Compte. Il n'y a pas eu de réclamation ou de paiement depuis la création du Compte.

Tel que l'explique la note 2n), la CCSN administre le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada au moyen d'un compte à fins déterminées consolidé dans les *Comptes publics du Canada*. En date du 31 mars 2015, le solde de clôture s'élevait à 3 621 756 \$ (3 390 721 \$ en 2013-2014).

16. PERMIS DÉLIVRÉS GRATUITEMENT PAR LA CCSN

La CCSN délivre des permis gratuitement aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement à des établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et aux ministères et organismes fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 13 085 185 \$ (11 748 382 \$ en 2013-2014). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

17. INFORMATION COMPARATIVE

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LES CONTRÔLES INTERNES EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS 2014-2015

1. INTRODUCTION

L'annexe présente un résumé des mesures prises par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers. Elle comprend des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats de l'évaluation et les plans d'action connexes.

Les plus récents [Rapport ministériel sur le rendement](#)¹ et [Rapport sur les plans et les priorités](#)² fournissent des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de la CCSN. Les [États financiers vérifiés 2014-2015 de la CCSN](#)³ sont accessibles à partir de son site Web.

2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

2.1 GESTION DU CONTRÔLE INTERNE

La CCSN est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne, approuvé par le président, est en place et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relatives à la gestion du contrôle interne, en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité respectifs

- le Bureau de la vérification et de l'éthique, qui gère les programmes des valeurs et de l'éthique, la divulgation interne, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et les politiques en matière de conflits d'intérêts et d'après-mandat
- la communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers
- la surveillance de la gestion du contrôle interne et des comptes rendus périodiques à cet effet, ainsi que la communication des résultats de l'évaluation connexe et des plans d'action au président et, s'il y a lieu, au Comité de vérification

Le Comité de vérification fournit des conseils au président quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la CCSN.

2.2 ENTENTES DE SERVICES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

La CCSN compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et services conformément à la délégation de pouvoirs de la CCSN, en plus de fournir des services de gestion des locaux.

¹ tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/index-fra.asp

² tbs-sct.gc.ca/rpp/index-fra.asp

³ nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/annual-reports/index.cfm

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la CCSN les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, comme le passif lié aux indemnités de départ.
- Services partagés Canada est responsable de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure de technologie de l'information de la CCSN.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

La CCSN a mené à bien toutes les évaluations de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle, conformément au plan d'action 2014-2015. Dans le cadre de sa stratégie de surveillance continue, la CCSN a amorcé la surveillance du processus lié aux revenus et des contrôles généraux de la TI. De plus amples renseignements sur l'état et les résultats sont présentés ci-dessous.

3.1 TESTS DE L'EFFICACITÉ CONCEPTUELLE DES CONTRÔLES CLÉS

La CCSN a mené à bien les évaluations de l'efficacité conceptuelle des processus opérationnels liés aux subventions et contributions, aux immobilisations et à la clôture d'exercice et préparation des états financiers, les derniers processus opérationnels clés restants.

Les évaluations de l'efficacité conceptuelle ont permis à la CCSN de déterminer que les mesures correctives suivantes étaient nécessaires :

Subventions et contributions

- Approbation officielle du plan annuel de contributions
- Preuves tangibles démontrant que la vérification des comptes a été effectuée
- Documentation mise à jour sur les politiques et procédures, y compris une clarification des rôles et responsabilités

Immobilisations

- Examen trimestriel accru des immobilisations (ajouts, cessions, travaux en cours)
- Mise en œuvre de procédures relatives à la confirmation de l'existence matérielle des immobilisations non liées à la TI
- Clarification des exigences en matière de cession des immobilisations
- Documentation mise à jour sur les politiques et procédures, y compris une clarification des rôles et responsabilités

Clôture d'exercice et préparation des états financiers

- Procédures supplémentaires d'examen concernant les pièces de journal

3.2 TESTS DE L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DES CONTRÔLES CLÉS

La CCSN a mené à bien les évaluations de l'efficacité conceptuelle des processus opérationnels liés aux subventions et contributions, aux immobilisations et à la clôture d'exercice et préparation des états financiers.

Les évaluations de l'efficacité opérationnelle ont permis à la CCSN de déterminer que les mesures correctives suivantes étaient nécessaires :

Subventions et contributions

- Documentation mise à jour sur les politiques et procédures en vue d'intégrer les exceptions admissibles au processus d'approbation en vigueur pour les subventions et contributions

Immobilisations

- Renforcement du processus d'élaboration de rapports sur l'état des projets logiciels élaborés à l'interne en vue de garantir que les coûts connexes sont indiqués avec exactitude dans les états financiers (c.-à-d. les immobilisations par rapport aux dépenses)

Clôture d'exercice et préparation des états financiers

- Procédures supplémentaires en vue d'apporter des modifications au plan comptable de la CCSN
- Clarification des exigences relatives à l'analyse et aux documents pertinents utilisés dans la préparation des états financiers

3.3 SURVEILLANCE CONTINUE DES CONTRÔLES

Au cours de l'exercice 2014-2015, la CCSN a amorcé la surveillance du processus lié aux revenus et des contrôles généraux de la TI.

La surveillance de l'efficacité conceptuelle du processus lié aux revenus a permis de déterminer que la mesure corrective suivante était nécessaire :

- Documentation mise à jour sur les procédures applicables au processus lié aux revenus

La surveillance de l'efficacité opérationnelle du processus lié aux revenus a permis de déterminer que la mesure corrective suivante était nécessaire :

- Accès restreint au système pour la création des factures de vente

La surveillance de l'efficacité conceptuelle des contrôles généraux de la TI a permis de déterminer que les mesures correctives suivantes étaient nécessaires :

- Recours moins fréquent aux comptes génériques et partagés
- Examens plus rapides de l'accès d'utilisateur et du maintien de l'accès d'utilisateur
- Documentation mise à jour sur les procédures
- Conservation de la documentation comme piste d'audit
- Procédures supplémentaires pour le suivi des évaluations des menaces et des risques

La surveillance de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux de la TI est prévue pour 2016-2017, au terme des mesures correctives conceptuelles mentionnées ci-dessus.

4. PLAN D'ACTION

4.1 PROGRÈS RÉALISÉS PAR RAPPORT AU PLAN D'ACTION 2014-2015

La CCSN a mis en place les mesures correctives suivantes en réponse aux recommandations formulées lors d'évaluations des années précédentes.

Mesures correctives dans les plans d'action de l'exercice précédent	État
Achat et paiement	
Renforcement du processus de demande de marchés de valeur élevée ou à haut risque	Terminé • Instauration d'exigences supplémentaires en matière d'approbation pour tous les marchés de plus de 25 000 \$
Contrôles au niveau de l'entité	
Procédures de validation et d'approbation mises en œuvre concernant l'information financière et sur les ressources communiquée à des parties externes	Terminé • Mise en œuvre d'une directive énonçant les exigences et le processus en matière d'approbation concernant l'information financière et sur les ressources communiquée à des parties externes

La CCSN a fait des progrès notables dans l'évaluation et l'amélioration de ses contrôles clés. Le tableau suivant présente un sommaire des progrès réalisés par la CCSN. Il est fondé sur les plans établis à l'annexe de l'exercice précédent.

Élément dans le plan d'action de 2014-2015	État
Subventions et contributions : évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle et correction des lacunes	• Terminé : évaluation de l'efficacité conceptuelle et correction des lacunes • Terminé : évaluation de l'efficacité opérationnelle • Au T2 de 2015-2016 : parachèvement prévu des mesures correctives cernées dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle
Immobilisations : évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle et correction des lacunes	• Terminé : évaluation de l'efficacité conceptuelle et correction des lacunes • Terminé : évaluation de l'efficacité opérationnelle et correction des lacunes
Clôture d'exercice et préparation des états financiers : évaluation de l'efficacité conceptuelle et opérationnelle et correction des lacunes	• Terminé : évaluation de l'efficacité conceptuelle et correction des lacunes • Terminé : évaluation de l'efficacité conceptuelle • Au T3 de 2015-2016 : parachèvement prévu des mesures correctives cernées dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité opérationnelle
Revenus : surveillance continue	• Terminé : évaluation de la surveillance de l'efficacité conceptuelle • À la fin de 2015-2016 : correction prévue d'une lacune (actualisation de la documentation sur le processus) • Terminé : évaluation de la surveillance de l'efficacité opérationnelle • Au T2 de 2015-2016 : correction prévue d'une lacune
Contrôles généraux de la TI : surveillance continue	• Terminé : évaluation de la surveillance de l'efficacité conceptuelle • À la fin de 2015-2016 : parachèvement prévu des mesures correctives • Au cours de l'exercice 2016-2017 : parachèvement de l'évaluation de la surveillance de l'efficacité conceptuelle après la mise en œuvre de toutes les mesures correctives

4.2 ÉTAT ET PLAN D'ACTION POUR LE PROCHAIN EXERCICE ET LES EXERCICES SUBSÉQUENTS

S'appuyant sur les progrès réalisés jusqu'à présent, la CCSN est en mesure de mener à terme l'évaluation complète de son système de contrôle interne à l'égard des rapports financiers d'ici le troisième trimestre

de 2015-2016. À ce moment, la CCSN mettra en application son plan de surveillance continue par rotation pour évaluer à nouveau le rendement des contrôles axé sur le risque dans tous les domaines de contrôle. Le tableau ci-dessous présente l'état et le plan d'action relatifs aux domaines de contrôle cernés pour le prochain exercice et les exercices subséquents.

État et plan d'action pour le prochain exercice financier et les exercices subséquents			
Principaux domaines de contrôle	Analyse de l'efficacité conceptuelle et mesures correctives	Analyse de l'efficacité opérationnelle et mesures correctives	Surveillance continue par rotation
Contrôles au niveau de l'entité	Terminé	Terminé	2016-2017
Contrôles généraux de la TI (sous la direction de la CCSN)	Terminé	Terminé	2016-2017
Immobilisations	Terminé	Terminé	2016-2017
Achat et paiement	Terminé	Terminé	2015-2016
Paie	Terminé	Terminé	2015-2016
Subventions et contributions	Terminé	2015-2016 2 ^e trimestre	2016-2017
Revenus	Terminé	Terminé	2015-2016
Clôture d'exercice et préparation des états financiers	Terminé	2015-2016 3 ^e trimestre	2017-2018